



il a 27 j'ai 17 et notre fils...

Par **alison**, le **19/11/2009** à **14:27**

voilà, j'ai 17 ans, il a 27 ans, d'origine étrangère, j'ai un bébé avec lui, j'ai été enceinte 2 mois après notre rencontre, et cela fait 1 ans que nous sommes ensemble, est il se passe qu'il est violent et que je ne veut pas qu'il voit son fils, comment puis-je faire ? si il va à la gendarmerie, je risque quoi ? je peut faire quoi, moi de mon coter ? c'est urgent svp svp je suis tellement mal et tellement perdue....

Par **jeetendra**, le **19/11/2009** à **15:19**

[fluo]CIDFF du Morbihan[/fluo]
9 avenue Jean-Marie Bécél
56000 VANNES
Tél. :02 97 46 09 67
Mél :cidff56@orange.fr
Site web :<http://www.infofemmes.com>

Bonjour, appelez cette Association à Vannes, ils vous aideront à vous protéger du père de votre enfant, hors la loi (violence entre concubin), déposez plainte au Commissariat, à la Gendarmerie, appelez également le 119, tenez bon, cordialement.

Par **tadine**, le **21/11/2009** à **16:15**

il a des droits sur son fils par contre si il s'avere qu'il est violent avec vous et risque de l'etre avec son fils porter plainte il aura un droit de visite surveillé. ou si il est trop violent voir dangereux demander la garde exclusive et l'autorité parentale avec droit de visite surveillé.

Bon courage!

Par **alison**, le **21/11/2009** à **16:23**

merci mais c'est plus compliqué que sa, n'oublions pas que j'ai 17 ans, et que ma mère et moi nous nous parlons plus depuis 2 ans, elle ma laissez avec mon copain et n'as jamais voulu

me revoir, si je vais à la gendarmerie il va falloir la signature de ma mère ! je suis mineur !
merci quand même!

Par **tadine**, le **22/11/2009** à **12:34**

il faut aller voir une assistante social de la DDASS de la prefecture
lui expliquer ton prb. elle contactera ta mere puisque elle est ta tutrice legale, et si elle se
desengage de sa responsabilité la prefecture te prendra en charge jusqu'à ta majorité, tu sera
logé et le pere de ton petit ne pourra rien faire car il y a violence sur mineur.
avec ça tu auras le temps de voir venir les choses et peut etre que ta mere changera d'avis et
te permettra de venir vivre chez elle.
ce qui semble etre la meilleur solution.
bon courage